



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 15

Réunion du :	Mardi 24 JANVIER 2023
Président :	M. Patrick FAUTRAD
Secrétaire :	Mme Béatrice MONNIER
Présent :	M. Christophe JOLY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'Appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- Information

INFORMATION COUPE NATIONALE FUTSAL

Un grand bravo à l'équipe d'**ISSOLE FUTSAL (R1)** malgré la défaite contre TOULON ELITE (D1 N). Celle-ci n'ayant pas démérité et ayant tenue la dragée haute contre une équipe de D1 les 10 premières minutes. Espérons que leur future 5^{ème} qualification à ce niveau-là de la Compétition leur soit favorable.

Un grand bravo à l'équipe de **ST MAX FUTSAL** pour sa qualification en 16^{ème} de Finale. Espérant que le Tirage au sort devant se dérouler le Mercredi 25 Janvier 2023 leur soit favorable en tant que « *Petit Poucet* » de cette Compétition.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire : Béatrice MONNIER